

À LA DÉCOUVERTE DE L'ORTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	À la découverte de l'ortie
En bref	Déguster l'ortie sous toutes ses formes lors d'une randonnée.
Descriptif de l'activité	<p>Stéphane Genet, accompagnateur en montagne, propose une randonnée durant laquelle on déguste l'ortie sous toutes ses formes. En direction du plateau de Pra Cornet, découvrir les différentes manières de consommer cette plante crue ou cuite, solide ou liquide. Une balade qui ne manque pas de piquant !</p> <p>Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé.</p>
Dates	Vendredi 9 aout 2024
Horaire	13h45 – 17h00
Lieu de rendez-vous	Espace Nordique Les Mosses 118 1862 Ormont-Dessus
Lieu de l'activité	Les Mosses – Pra Cornet
Programme indicatif	Rendez-vous à 13h45 à l'Espace Nordique Balade direction le fond de l'Hongrin et Pra Cornet avec arrêts pour déguster l'ortie sous différentes formes. Retour à l'Espace Nordique à 17h
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none">• Bonnes chaussures de marche et vêtements adaptés à la météo du jour• Boisson• Crème solaire, casquette, lunettes de soleil
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Adultes, dès 16 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 7 – Maximum 12
Niveau	Randonnée de montagne, 1h30 de marche effective, 4 km pour 300m de dénivelée positive.
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Accès en transports publics, arrêt de bus *Col des Mosses*, à 5 min à pied du lieu de rendez-vous, parking à proximité.

Horaires des transports publics

Aller

Château-d'Œx – Col des Mosses	13h05 – 13h35
Montbovon – Col des Mosses	12h35 – 13h35
Aigle – Col des Mosses	12h29 – 13h18

Retour

Col des Mosses – Château-d'Œx	17h18 – 17h51
Col des Mosses – Montbovon	17h18 – 18h15
Col des Mosses – Aigle	17h35 – 18h28

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte

Dès 16 ans, 50.-

Pique-nique

Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- La variante **avec viande** au prix de 16.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.
- La variante **végétarienne** au prix de 13.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier*, un ballon de pain et un fruit.

*produits labellisés *Produits des parcs suisses*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.